Nations Unies S/PV.6832



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6832e séance

Mercredi 12 septembre 2012, à 10 h 15
New York

Président :	M. Wittig	(Allemagne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Manjeev Singh Puri
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. M'Beou

Ordre du jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/675)

12-50439 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2012/675)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/675, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Hier, comme vous l'avez dit avant la séance, Monsieur le Président, le monde s'est vu rappeler la réalité des défis redoutables auxquels sont confrontés non seulement les Libyens, mais aussi les membres de la communauté internationale déterminés à appuyer la transformation en cours en Libye. À Benghazi, la présence diplomatique des États-Unis a été délibérément attaquée et brûlée; les auteurs de ces actes ont dit avoir été motivés par une vidéo qui insultait l'islam. Quatre diplomates des États-Unis ont été tués au cours de cette attaque, dont l'Ambassadeur des États-Unis en Libye, M. John Christopher Stevens. J'ai vu des rapports indiquant que des membres libyens du personnel de sécurité auraient également été tués.

Les États-Unis s'opposent à la diffamation religieuse sous toutes ses formes, mais rien ne saurait justifier des violences comme celles que l'on a vues hier à Benghazi. Nous condamnons dans les termes les plus vifs cette attaque contre des locaux diplomatiques, présentons nos condoléances aux familles des victimes, libyennes et américaines, et souhaitons une guérison rapide et complète aux blessés.

L'Organisation, sous la direction du Secrétaire général, est déterminée à faire de son mieux pour appuyer la transition en cours en Libye et à aider le peuple libyen à réaliser ses aspirations à une Libye vivant dans la sécurité, la démocratie, l'unité et la prospérité. Nous œuvrons d'abord et avant tout en partenariat avec le Gouvernement et le peuple libyens, mais également avec d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Le Secrétaire général rappelle aux autorités libyennes leur obligation de protéger les locaux et le personnel diplomatiques. Nous saluons les déclarations des autorités libyennes confirmant qu'elles traduiront en justice les meurtriers du personnel diplomatique.

L'Ambassadeur des États-Unis, Chris Stevens, était un collègue proche et un ami très cher; nous avons travaillé ensemble de nombreuses années lorsque j'étais au Département d'État. Je voudrais transmettre mes propres paroles de condoléances à sa famille et à son large cercle d'amis partout dans le monde.

Cette attaque, qui vient s'ajouter à une série de meurtres de membres du personnel de sécurité à Benghazi, à une série d'explosions à Tripoli et à des attaques contre des lieux saints soufis, illustre plus encore les problèmes de sécurité auxquels font face les autorités libyennes, l'un des thèmes principaux évoqués dans le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2012/675). Si le rapport du Secrétaire général a été établi avant la nouvelle de cette attaque contre le bureau des États-Unis à Benghazi, il présente dans le détail certaines des étapes les plus importantes de la transition démocratique survenue en Libye depuis le dernier exposé fait au Conseil, le 18 juillet (voir S/PV.6807). Je signalerai les faits nouveaux les plus importants qui se sont produits depuis l'établissement du rapport et présenterai dans leurs grandes lignes certains des défis auxquels sont confrontées les autorités libyennes, et la voie à suivre.

Le transfert de l'autorité du Conseil national de transition au Congrès national le 8 août a été un moment historique. Pour la première fois depuis plus de quatre décennies, la Libye a un organe démocratiquement élu. Le 9 août, le Congrès national, fort de la confiance du public et répondant à l'attente qui avait accompagné son entrée en fonction, élisait sans tarder un Président et deux Vice-Présidents, conformément à la Déclaration constitutionnelle. Le recours au bulletin secret et le fait que le vote a été diffusé en direct à la télévision illustraient l'attachement du Congrès au processus démocratique. Lors de ses réunions avec le Président Al-Magariaf du Congrès national et avec ses deux Vice-Présidents, le Représentant

spécial du Secrétaire général, M. Ian Martin, a reçu l'assurance de leur volonté de se démarquer sans ambages du passé en défendant les principes de transparence et de responsabilité.

Le Congrès national devra désormais traiter d'un certain nombre de priorités urgentes, la nécessité en particulier d'initier un dialogue national sur la réconciliation; de renforcer sa capacité de contrôle du Gouvernement, une tâche gigantesque au vu du manque d'expérience parlementaire du pays; de prévenir la persistance d'une corruption endémique; et d'adopter une législation en matière de gouvernance locale. Les progrès sur les questions de gouvernance locale sont une première mesure qui permettra de répondre à la nécessité légitime et urgente d'établir un Gouvernement décentralisé. Il est également fondamental que le Congrès crée des mécanismes qui garantissent que la société civile puisse se faire entendre et soit consultée sur toutes les questions importantes.

Le 30 août, à la suite de vives discussions et après l'introduction de modifications en séance plénière, le Congrès national a adopté à titre provisoire un règlement intérieur. Ces règles seront déterminantes pour définir le système politique libyen, notamment en ce qui concerne l'autorité de la présidence, les exigences électorales aux fins de la prise de décisions par le Congrès et la répartition des pouvoirs entre les branches législative et exécutive.

À la demande des autorités libyennes, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et le Programme des Nations Unies pour le développement ont fourni différentes formes d'appui technique dans le cadre des préparatifs en vue du transfert de l'autorité du Conseil national de transition au Congrès national, puis dans le cadre de l'examen par le Congrès de son règlement intérieur et des modèles d'une éventuelle structure de secrétariat. L'ONU a également mis en place à l'intention des 200 membres du Congrès une formation initiale portant sur le rôle et les attributions des parlements et de leurs membres. Elle continuera de fournir un appui technique au Congrès et de coordonner, avec la communauté internationale, les offres d'aide et d'appui technique.

Dans le courant de la journée, le Congrès national procèdera à un vote pour nommer un Premier Ministre, qui sera chargé de soumettre d'ici deux semaines un gouvernement à l'approbation du Congrès . La nomination d'aujourd'hui fait suite à de longues délibérations au sein du Congrès concernant les critères d'éligibilité et les mécanismes internes de nomination du Premier Ministre. Chacun des huit candidats, nommé par un minimum de 15 membres, a présenté son programme et répondu à diverses questions lors d'émissions télévisées. La transparence de ce processus rend hommage à la démocratie naissante en Libye et établit de nouvelles normes pour la région.

La formation sur la base du consensus national d'un gouvernement sans exclusive qui fait l'objet d'un large appui sera indispensable pour permettre au nouveau Premier Ministre de lutter efficacement contre les graves problèmes que rencontre la Libye. Il en va de même de la capacité du Gouvernement à travailler en partenariat avec le Congrès national.

À la veille de l'élection, un amendement apporté par le Conseil national de transition à l'article 30 de la Déclaration constitutionnelle a changé ce qui devait être une commission constitutionnelle nommée en une assemblée constituante élue. Ce changement a généré un vif débat, et le Congrès national n'a pas encore décidé de sa réaction. Cet amendement faisait partie d'une initiative visant à apaiser les tensions nées d'un sentiment de marginalisation et de sous-représentation, principalement dans l'est, lesquelles menaçaient la sécurité des élections nationales. Ces problèmes demeurent une source de vive préoccupation.

L'ONU continue de plaider pour l'adoption de mécanismes transparents, ouverts et consultatifs pour gérer l'intégralité du processus de développement constitutionnel. Elle se tient prête à offrir un ensemble assez large de moyens d'assistance sur demande des Libyens, notamment s'agissant de la mise sur pied d'un secrétariat de la commission, d'un projet de règlement intérieur, de plans de sensibilisation et d'instruction civique, de séminaires de formation initiale et d'une assistance spécialisée permanente. La MANUL s'efforce à présent de contribuer à coordonner l'appui fourni par les autres partenaires internationaux.

L'ONU encourage les autorités libyennes à consolider les enseignements tirés de la tenue des élections et à préserver une infrastructure institutionnelle qui servira dans le cadre d'élections futures. Elle a également commencé à mettre en œuvre des plans visant à accroître la connaissance et la compréhension des questions électorales parmi les décideurs et la population en général.

J'ai mentionné au début de mon exposé l'attaque perpétrée contre des locaux diplomatiques des États-Unis à Benghazi. C'est un exemple, qui n'est pas unique, montrant que la sécurité fait partie des principaux problèmes que rencontrent les autorités et le peuple libyens et de leurs

principales attentes. Dans son allocution marquant la dissolution du Conseil national de transition, le Président, M. Mustafa Abdul Jalil, a reconnu les lacunes existantes en matière de lutte contre ces problèmes, sentiment auquel ont fait écho les dirigeants du Congrès national et les dirigeants politiques. Ces problèmes se manifestent par la présence d'armes qui échappent au contrôle de l'État, le manque de clarté et la concurrence concernant les responsabilités dans le domaine de la sécurité entre les institutions et les ministères compétents et en leur sein, ainsi que la prévalence constante des brigades armées. Outre ces préoccupations, la sécurité aux frontières demeure l'une des principales priorités nationales en matière de lutte contre la contrebande d'armes, de drogue, le trafic de personnes, les migrations illégales et la propagation de la criminalité transnationale organisée.

Les dirigeants de l'ensemble de la classe politique ont fait part de leur intention de faire de la sécurité leur priorité absolue. Il est clair que le Congrès national attend du nouveau Gouvernement qu'il annone rapidement la mise en place de mesures à effet immédiat pour commencer à remédier à ces lacunes grâce à la mise en œuvre d'une vision et d'un plan de sécurité nationale à long terme.

Pour aider le Gouvernement, la MANUL axe ses conseils et ses initiatives de coordination sur six domaines interconnectés : le dispositif de sécurité nationale; la réforme du secteur de la police; la réforme du secteur de la défense; la gestion des armes et des munitions; la sécurité aux frontières; et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. En conséquence, la MANUL a renforcé ses capacités en matière de services consultatifs et accentué ses efforts en vue de renforcer la coordination internationale dans le cadre de l'appui à la gouvernance du secteur de la sécurité.

L'urgence avec laquelle il importe de combler le vide sécuritaire en Libye a également été soulignée par la série d'attaques qui ont visé des lieux saints soufis ces dernières semaines. Elles ont notamment provoqué la destruction, le 24 août, de l'un des lieux saints les plus vénérés de Libye dans la ville de Zliten, où des bombes et un bulldozer ont été utilisés. D'autres attaques ont été signalées à Tripoli, à Benghazi et à Misratah. Ces attaques ont été fermement condamnées par les autorités libyennes, notamment le Président du Congrès national, M. Mohammad Al-Magariaf, et le Grand Mufti de la Libye, Al-Sadiq Al-Ghiryani, qui ont souligné que de telles attaques ne trouvaient aucun fondement dans l'Islam.

La question des détentions liées au conflit en Libye occupe une place prépondérante dans les exposés et les rapports présentés au Conseil. En août, le bureau du Procureur a commencé à filtrer les détenus dans les divers centres de détention de Misratah, ce qui a débouché sur la libération de 130 d'entre eux. Si cela constitue une avancée louable, le Ministère de la justice doit poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre une méthode de filtrage des détenus restants plus systématique et accélérée. La MANUL continue d'encourager les autorités libyennes à mettre en place des mesures pour prévenir les actes de torture et les mauvais traitements, enquêter à leur sujet et élaborer une stratégie de poursuites pour organiser les procès des membres de haut rang du régime déchu.

La MANUL collabore étroitement avec les autorités libyennes dans le domaine de la réforme judiciaire, et elle contribue au rétablissement du système carcéral, ce qui est essentiel pour soumettre tous les détenus liés au conflit à l'autorité du Ministère de la justice, domaine dans lequel les progrès sont limités. Une stratégie de justice transitionnelle efficace contribuera à consolider la démocratie et à rétablir la confiance dans les institutions nationales afin de punir les crimes du passé tout en promouvant des processus de recherche de la vérité efficaces.

Alors que le Congrès national prend ses fonctions, la MANUL a lancé des consultations pour recueillir des vues sur l'appui fourni par l'ONU pour répondre aux besoins de la Libye sur la base du principe de l'appropriation nationale. Il semble peu probable qu'une demande de modification du mandat prévu par la résolution 2040 (2012) sera présentée. Néanmoins, il pourrait y avoir de nouvelles demandes d'appui dans certains domaines prescrits par le mandat. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'utiliser différents moyens pour mobiliser une capacité de renfort en matière d'expertise technique afin d'apporter la réponse attendue, conformément à la notion de souplesse qui caractérise cette mission.

Je saisis cette occasion pour remercier le personnel de la MANUL, et plus particulièrement le Représentant spécial sortant pour son engagement, son dynamisme et son travail remarquable durant cette période critique pour le peuple libyen. Comme cela a été souligné, il reste encore beaucoup à faire, et c'est pourquoi, alors que nous exprimons nos remerciements à Ian Martin et lui faisons nos adieux, le Secrétaire général annoncera aujourd'hui la nomination de M. Tarek Mitri pour le remplacer. Avec l'appui du Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin, a travaillé sans relâche et avec courage pour jeter les bases d'une coopération solide entre l'ONU et la Libye. Je suis convaincu que nous pouvons compter sur l'appui ferme que le Conseil apportera à M. Mitri et à la

MANUL dans leurs efforts visant à aider le peuple libyen à consolider et à renforcer sa transformation démocratique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. Dabbashi (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis confiant que sous votre sage direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, de son exposé très complet.

Je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple libyens, exprimer nos condoléances les plus sincères au Gouvernement des États-Unis et à la famille de l'Ambassadeur Stevens, ainsi qu'aux familles de ses collègues et des autres victimes libyennes tuées dans l'attentat perpétré contre le consulat des États-Unis à Benghazi. Le Gouvernement et le Congrès national ont condamné cet attentat, perpétré par un groupe extrémiste hors-la-loi. À cet égard, je tiens à réitérer que les autorités libyennes condamnent cette attaque. Je tiens également à réaffirmer la volonté du Gouvernement libyen de poursuivre en justice les auteurs de cet attentat. Cet attentat ne sert aucunement les intérêts du peuple libyen ou des autorités libyennes. Par ailleurs, il ne saurait être considéré comme ayant été perpétré pour défendre l'Islam, car il compromet gravement la réputation de l'Islam.

Je suis profondément attristé par la mort tragique de l'Ambassadeur Stevens. L'Ambassadeur Stevens était un éminent diplomate connu pour son esprit d'ouverture à l'égard du peuple libyen, qui le tenait en haute estime. Sa mort est une grande perte pour le peuple libyen, tout autant que pour sa famille et les États-Unis. L'Ambassadeur Stevens était un ami de la Libye qui est toujours restés à nos côtés quand nous avons dû faire face aux assassinats et à la destruction sous le régime despotique. Il s'est sincèrement employé à promouvoir les relations entre nos deux pays et à aider les Libyens à faire la transition de la révolution vers un nouvel État. C'est pourquoi les Libyens se souviendront toujours de l'Ambassadeur Stevens comme de l'un des plus grands amis de la Libye qui, par ses actions et ses positions, a aidé notre pays à reprendre la place qui lui revient au sein de la communauté internationale.

Il ne fait aucun doute que nous faisons face à d'énormes défis en Libye – notamment les défis liés à la capacité de l'État à étendre son autorité sur l'ensemble du territoire libyen et à contrôler tous les groupes. Toutefois, nous sommes dans une période de transition. Le peuple libyen est déterminé à étendre l'autorité de l'État à tout le pays et à mettre en place un Gouvernement fort, capable de gérer le pays et d'assurer sa transition réussie de la révolution à un État.

Je ne vais pas m'étendre plus longuement sur l'attentat perpétré à Benghazi. Une enquête est en cours. Nous allons examiner tous les facteurs qui ont conduit à la commission de ce crime. Les autorités libyennes publieront les résultats de l'enquête et veilleront à ce que tous ceux qui par négligence ont contribué à cet attentat soient traduits en justice. Les auteurs de ce crime odieux seront traduits en justice.

La Libye est partie à la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. Nous assumons toutes nos responsabilités en matière de protection des missions diplomatiques en Libye, y compris la protection de leurs employés et de tous les ressortissants étrangers présents sur le territoire libyen. Les autorités ne laisseront pas ces hors-la-loi compromettre la stabilité du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.